



METTRE LES MIGRATIONS AU CŒUR DE LA COOPÉRATION ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'AFRIQUE

SYNTHESE

Claude FISCHER-HERZOG : directrice d'ASCPE, des Entretiens Européens et Eurafricains, animatrice des débats.

Oumar BA : chercheur associé à Sciences Po Bordeaux « Les Afriques du monde », et professeur au CEDS (Centre d'études diplomatiques et stratégiques) à Paris.

Jean-Marie COUR : économiste et démographe.

Michel FOUCHER : géographe, ancien ambassadeur, titulaire de la chaire de géopolitique appliquée au Collège d'études mondiales de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMHS).

Pierre KAMDEM : professeur à l'Université de Poitiers, membre du laboratoire MIGRINTER.

Hervé LE BRAS : démographe, directeur d'études à l'EHESS, auteur de « L'âge des migrations » (Ed. Autrement, 2017).



Cette conférence du 31 janvier ouvre le séminaire de 2019 de la plateforme UE-Afrique(s) sur le thème « Mettre les migrations au cœur des coopérations entre l'Union européenne et l'Afrique ». Elle sera suivie de deux autres conférences, l'une le 3 avril sur le rôle des diasporas dans le développement endogène de l'Afrique de l'Ouest, l'autre en mai sur le thème des centres et des périphéries.

Et du 10 au 16 juin, l'association Eurafriclap organise la 5^e édition de son festival de cinéma *Une semaine Eurafricaine au cinéma* autour des « Regards croisés sur les migrations », en partenariat avec les Entretiens Européens et Eurafricains.

Ces initiatives aideront à comprendre les réalités des migrations pour les migrants, les pays d'origine et les pays d'accueil « avec l'espoir d'écrire une histoire commune » a souligné **Claude Fischer-Herzog** en ouvrant les travaux. Elle partage le souhait émis par Papa Demba Fall, directeur de recherche, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, de **faire des migrations un enjeu central et positif de la**

coopération entre l'Europe, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, en les mettant au cœur de leurs partenariats socio-économiques.

➤ **Hervé Le Bras et Michel Foucher ont dressé un panorama du phénomène migratoire entre les deux continents africain et européen et formulé des propositions convergentes.**

• **Hervé Le Bras** a rappelé que **les migrations existent depuis l'apparition de l'Homme sur Terre**. Les mouvements de population se succèdent depuis la Préhistoire et induisent le métissage. On retrouve chez l'Homo sapiens contemporain des gènes de l'Homme de Néandertal et de l'Homme de Denisova. « *Ce sont les déplacements de l'homme qui lui ont permis de survivre ; en migrant, il s'est transformé et métissé* ».

Dans l'histoire proche, on observe une rupture entre une migration de voisinage en Europe à la fin du 19^{ème} siècle - en France, en 1891, 94% des migrants viennent de pays comme l'Italie, l'Espagne, la Belgique - et une extension géographique de l'origine des migrations à partir de l'entre-deux guerres au 20^{ème} siècle. Autre rupture, **la fin de l'immigration de travail en 1974** en France et en Europe, qui s'accompagne de la fermeture des frontières. Dans les années 1960-70, les entreprises françaises recrutaient de la main d'œuvre étrangère non qualifiée. **Aujourd'hui, la grande majorité des Africains qui migrent en Europe sont qualifiés et diplômés.**

Hervé Le Bras souhaite **une réelle concertation sur la question du droit d'asile**, qui « *empoisonne* » les relations entre l'UE et l'Afrique. Les responsabilités sont partagées, estime-t-il, déplorant la situation des personnes déboutées du droit d'asile et qui restent en situation illégale en Europe. Cette question nourrit un rejet des migrations dans l'opinion publique française. Il faudrait parvenir à clarifier ce qui relève des migrations de travail et des migrations pour demande d'asile.

Cette clarification permettrait d'**envisager des migrations circulaires entre l'Europe et l'Afrique**, qui commencent à avoir lieu avec les visas à entrées multiples (un million sur les trois millions de visas délivrés en France). « *Il serait souhaitable de remplacer progressivement la migration par ce qu'on pourrait qualifier de mobilité.* »

• Cette proposition a été appuyée par **Michel Foucher** qui la juge adaptée dans un monde globalisé où chacun est informé des « **différences d'opportunités** » entre les différents pays. Ce sont elles qui rendent les migrations irrépessibles. C'est pourquoi **l'UE se trompe quand elle pense que le développement dans les pays d'origine des migrations stoppera ces dernières**. « *Plus on soutiendra le développement, plus la connaissance et l'envie d'aller voir ailleurs s'affirmeront* ». Le géographe précise qu'il parle ici des migrations ouest-africaines et qu'il exclut les foyers de crises, de guerres et de conflits.

Les migrations sont dictées par des choix collectifs et individuels et réclament un certain niveau d'information, d'éducation et de budget (2 500 euros environ pour le voyage vers l'Europe). Résultat : **ce ne sont pas les habitants des pays les plus pauvres qui migrent le plus et les ¾ des migrations ouest-africaines ont lieu en Afrique de l'Ouest et vers le Golfe de Guinée**. La situation politique du pays d'origine est également un élément décisif dans le choix de migrer.

Il existe une géographie historique des migrations, qui lie zones de départ et d'arrivée. L'ancienneté des flux est fondamentale pour comprendre les migrations entre l'Afrique et l'Europe. Exemple : la forte communauté malienne originaire de la région de Kayes est installée à Montreuil, en banlieue parisienne. Sa présence s'explique par une longue tradition de migration vers la France, liée à l'activité des Français le long de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako-Niger construite en 1904 et zone de recrutement des tirailleurs sénégalais.

Sur la base de ce constat, Michel Foucher a émis des recommandations :

- Il est important d'étudier en détail la géographie des flux migratoires et leurs réalités historico-géographiques avant de construire une politique migratoire.
 - Les partenariats entre collectivités territoriales – un accord de coopération entre Montreuil et Kayes existe depuis 1985 – doivent être encouragés pour mettre en œuvre des politiques publiques adaptées aux besoins.
 - **Un système coopératif de sécurité sociale africaine** pourrait être bâti sur la base des transferts de revenus des migrants vers leur pays d'origine, qui servent de sécurité sociale aux familles. Un tel dispositif serait un élément fort de la coopération entre l'UE et l'Afrique.
 - Il faut **établir des pactes de mobilité contractuels** entre pays d'origine et de destination, « *quasiment métier par métier* », en favorisant les visas à entrées multiples. Et créer un **programme de type Erasmus étendu aux apprentis** et accompagné de bourses de mobilité, pour encourager la mobilité professionnelle.
- ***Pierre Kamdem a souligné combien il était difficile de démêler la question des migrations de celle des rapports de développement entre l'Europe et l'Afrique.***

Historiquement marquées par l'esclavage puis par la colonisation, les migrations doivent aujourd'hui s'insérer dans de nouvelles formes de relations entre l'Europe et l'Afrique. Ces relations doivent être basées sur **un développement solidaire, avec une réciprocité et une réelle équité**. Les propositions émises par Hervé Le Bras et Michel Foucher entrent dans cette nouvelle approche.

Pour saisir la réalité des mouvements migratoires, il faut davantage **étudier les raisons à l'origine des départs**. Les travaux sur les migrations se focalisent trop sur l'immigration dans les pays d'accueil. La vision des Européens s'en trouve faussée et les migrations sont perçues de manière conflictuelle, a remarqué Pierre Kamdem en citant le livre de Stephen Smith « La ruée vers l'Europe ». **Il faut beaucoup de moyens pour franchir les frontières en Afrique car elles sont très épaisses**. Cette notion de « frontières épaisses » recouvre en particulier l'étendue des procédures et des tracasseries administratives ainsi que la corruption sévissant aux frontières.

Pour instaurer une relation solidaire entre l'Europe et l'Afrique, plusieurs questions majeures doivent être revisitées : la pauvreté ; la santé et l'éducation ; le genre ; le développement économique ; la qualité du travail ; les inégalités ; la paix et la justice ; **les institutions**. Ces dernières sont trop fragiles en Afrique et **l'UE devrait aider à renforcer leur efficacité, leur performance et leur démocratisation**. C'est une condition déterminante pour bâtir de nouvelles relations avec l'UE et mener à bien des programmes techniques. La diaspora a un rôle à jouer dans le renouvellement des institutions africaines.

- ***Jean-Marie Cour, à l'instar des autres intervenants, s'est employé à démonter les idées fausses sur les migrations et a plaidé pour une gestion durable du peuplement en Afrique.***

L'Afrique subsaharienne est une région en voie de (re)peuplement : son poids dans la population mondiale devrait retrouver en 2035 son niveau des années 1600 (18%), et atteindre 22% en 2050. **L'enjeu n'est pas une explosion démographique mais la capacité à gérer ce processus de peuplement** de façon responsable. Pour cela, plusieurs conditions sont requises :

- **Une compréhension des raisons du processus d'urbanisation** de l'Afrique, lié à son expansion démographique. Il faut accompagner ce mouvement et non le freiner au prétexte qu'il nuirait au développement rural et de l'agriculture, une thèse longtemps défendue par l'Europe. Car **l'urbanisation est la première condition du peuplement durable**. Elle structure l'espace en

profondeur, à travers une multitude de « RUCHES » ou régions urbano-centrées à haute intensité d'échanges et de services. Ces entités formées par les villes et leur hinterland rural ont un rôle essentiel dans le développement local. Il conviendrait de renforcer les systèmes d'information et les capacités des gouvernements locaux afin de mobiliser des ressources pour développer l'économie locale.

- **Une redistribution des populations entre les pays africains.** « *Il n'y aura pas d'alternative au développement soutenable pour plus de 2 milliards d'Africains en 2050 sans migrations interafricaines* ». Les frontières sont en effet « *vraiment épaisses* » et freinent la transition démographique. Il faudrait au contraire favoriser les mobilités, permettre aux populations de se déplacer des zones enclavées vers des zones ouvertes, côtières, mieux dotées en ressources.
- **Une vision prospective avec des prévisions à long terme** et un cadre d'analyse sur les implications économiques des questions de peuplement. Or cette approche démographique n'est ni celle de l'économie du développement, ni celle de l'UE ou de la Banque mondiale. Elle permettrait de **repenser l'aide au développement en termes de transferts**, pour contribuer notamment aux investissements en infrastructures, là où le peuplement s'opère.

Cette gestion du peuplement n'est pas seulement un enjeu de développement durable et d'équilibre territorial, c'est aussi une question de sécurité et de prévention des conflits.

- **Oumar Ba a souligné l'importance du Pacte mondial « pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » signé le 10 décembre 2018 à Marrakech, au Maroc.**

Ce pacte international non contraignant repose sur 23 objectifs majeurs et plus de 200 mesures. Pour Oumar Ba, il s'agit du « *2^{ème} plus grand document des Nations Unies après celui de la COP 21* » car il concerne les mutations contemporaines des mouvements globaux de population. Ces flux migratoires se soldent aussi par la mort de 60 000 personnes qui ont tenté de rejoindre l'Occident, a-t-il rappelé. L'instabilité, les problèmes de gouvernance, les déficiences de l'organisation de l'espace et de l'économie dans les pays de départ sont les raisons majeures de ces flux.

Le Pacte de Marrakech offre un cadre juridique, politique et diplomatique qui devrait permettre à l'Europe et à l'Afrique de mieux gérer les différends qui surgissent au sujet des migrations. Oumar Ba a salué l'objectif du Pacte de baisser à 3% le taux d'intérêt des transferts d'argent de la diaspora (60 milliards de dollar/an) à destination de l'Afrique. Les sommes ainsi dégagées pourraient financer des PME africaines.

Il a souligné la nécessité de prendre en compte « *les codes culturels* » pour définir des politiques efficaces, en rappelant qu'**en Afrique, la fécondité est considérée comme un facteur primordial de puissance et de richesse**. Aujourd'hui, la jeunesse africaine scolarisée, participant au mouvement des idées et des savoirs avec l'accès à Internet, est un atout pour un continent encore sous-peuplé qui possède de réels potentiels pour se développer.

Hervé Le Bras a signalé les grandes différences de fécondité d'une région à l'autre de l'Afrique : c'est la bande intertropicale qui concentrera les ¾ de la croissance démographique mondiale en 2050 selon les Nations Unies. Le Sahel est aussi en situation d'explosion démographique : sa population devrait passer de 80 millions à 230 millions d'habitants en 2050. Cela étant, « **il ne se produira pas une migration du Sahel vers l'Europe** » mais une migration interafricaine.

Il convient, selon lui, de manier les thèses anti-malthusiennes avec prudence. Car dans les pays du Sahel, les statistiques de la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, montrent que les rendements agricoles n'augmentent pas aussi rapidement que la population. Dans ces conditions, comment un pays comme le Niger, qui devrait compter 70 millions d'habitants en 2050, pourra-t-il s'en sortir ?

(Catherine Véglio-Boileau, ASCPE - Mars 2019)